

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes du secteur
de SAINT-LOUBES**

Envoyé en préfecture le 09/11/2021
Reçu en préfecture le 09/11/2021
Affiché le 
ID : 033-243301249-20211018-2021_10_04-DE

Séance ordinaire du 14 octobre 2021

L'an 2021, le 14 octobre à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis en son siège à Saint Loubès, sous la présidence de Frédéric DUPIC, pour une séance ordinaire.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Philippe GARRIGUE, Hubert LAPORTE, Pierre COTSAS, Pascal COURTAZELLES, Harrag KOUTCHOUK, Olivier LAFEUILLADE, José MARTIN, Pierre SEVAL, Cédric CHALARD, Mmes Emmanuelle FAVRE, Céline BAGOLLE, Laetitia DA COSTA, Sylvie AYAYI, Sylvie FONTENEAU, Nanou LAURENTJOYE,

EXCUSEE :

Madame Sylvie BRISSON, ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LAFEUILLADE
Madame Sybil PHILIPPE ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUPIC
Madame Julie MOYA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe GARRIGUE
Monsieur Pierre DURAND ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal COURTAZELLES
Monsieur Luc DUTRUCH ayant donné pouvoir à Monsieur Hubert LAPORTE
Madame Alice PLATRIEZ ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre SEVAL

ABSENT :

Secrétaire de séance : Madame Céline BAGOLLE

Date de convocation : 06/10/2021

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

D.2021-10-04 : Budget Annexe « assainissement collectif » : Reprise de l'affectation du résultat 2020 et décision modificative n° 1

A la suite du courrier de la préfecture en date du 30 septembre 2021, il est demandé de reprendre la délibération d'affectation de résultat du budget annexe assainissement du fait d'un résultat irrégulier et d'adopter une décision modificative afin de réajuster le budget supplémentaire.

Il est proposé au conseil communautaire décide la reprise de l'affectation de résultat et la décision modificative qui en découle:

1- Reprise de l'affectation :

Résultat de la section d'exploitation à affecter

- Résultat de l'exercice	Excédent	379 375,25
	Déficit	

- Résultat reporté de l'exercice antérieur
 (Ligne 002 du C.A.)
 - Résultat de clôture à affecter (A 1)
 (A 2)

Excédent
 Déficit
 Excédent 379 375,25
 Déficit

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice
 Excédent
 Déficit 717 992,64

 - Résultat reporté de l'exercice antérieur
 (Ligne 001 du C.A.)
 Excédent
 Déficit 127 917,25
 - Résultat comptable cumulé R 001
 D 001
 Excédent
 Déficit 845 909,89

 - Dépenses d'investissement engagés non mandatées 713 484,73
 - Recettes d'investissement restant à réaliser 743 833,30
 - Solde des restes à réaliser 30 348,57

 - (B) Besoin (-) Réel de financement 815 561,32

➤ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire(A1) 379 375,25
 En couverture du besoin réel de financement (B)
 Dégagé à la section d'investissement
 (Recette budgétaire au compte R 1068)
 En dotation complémentaire en réserve
 (Recette budgétaire au compte R 1068) 379 375,25
 SOUS TOTAL (R 1068)

 En excédent reporté à la section de fonctionnement
 (Recette non budgétaire au compte 110/ligne R 002
 du budget N+1) 0
 TOTAL (A1) 379 375,25

Résultat déficitaire (A2) en report au compte débiteur

(Recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté
 à la section de fonctionnement D 002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Envoyé en préfecture le 09/11/2021
 Reçu en préfecture le 09/11/2021
 Affiché le 
 ID : 033-243301249-20211018-2021_10_04-DE

Section de fonctionnement

Dépenses

D 002 Déficit reporté

Recettes

R 002 Excédent reporté 0

Section d'Investissement Dépenses

D 001 Solde d'exécution année N-1 845 909,89

Recettes

R 001 Solde d'exécution N-1

R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 379 375,25

2- Décision modificative :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-002-921 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	12 700.00 €	0.00 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	12 700.00 €	0.00 €
D-023-921 : Virement à la section d'investissement	12 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	12 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	12 700.00 €	0.00 €	12 700.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-921 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	12 700.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	12 700.00 €	0.00 €
R-1068-921 : Autres réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 700.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 700.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	12 700.00 €	12 700.00 €
Total Général		-12 700.00 €		-12 700.00 €

Fait à Saint-Loubès, le 18 octobre 2021

Le Président

 Frédéric DUPIC
 MAIRIE DE SAINT LOUBES

.Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr